

## Compensations et crédits en faveur de la biodiversité : pourquoi ils ne suffisent pas à protéger la biodiversité

*Fernanda Rojas-Marchini et Rosario Carmona*

Les crédits et compensations de biodiversité sont des approches basées sur le marché qui sont actuellement promues par diverses institutions intergouvernementales. Le cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal les considère comme l'un des nombreux "systèmes innovants" qui devraient être encouragés afin d'accroître les ressources financières consacrées à la biodiversité. Les compensations de biodiversité permettent aux acteurs privés de compenser leurs actions qui entraînent une perte de biodiversité, en payant pour la conservation de la biodiversité. Bien que la définition des crédits de biodiversité soit encore en cours, on s'attend en principe à ce qu'ils permettent des investissements dans la conservation et ne soient pas utilisés à des fins de compensation, bien que les modalités d'application de cette règle ne soient pas encore claires.

Cependant, une série d'aspects doivent être pris en compte avant d'adopter ces mécanismes comme stratégies pour augmenter les ressources financières en faveur de la biodiversité. Cette note d'information présente les aspects les plus problématiques liés aux compensations et aux crédits de biodiversité, qui remettent en question leur efficacité en matière de protection de la biodiversité et des communautés qui sauvegardent la nature et en dépendent directement. Ces aspects ont été organisés en trois dimensions principales : les aspects opérationnels, les aspects liés à la logique qui sous-tend les compensations et les aspects liés aux droits des peuples autochtones.

### A. Aspects opérationnels

1. La méthodologie appliquée pour calculer les compensations de biodiversité repose sur l'hypothèse que "ce qui n'est pas mesuré n'est pas compensé" (Moreno-Mateos et al., 2015 ; Robertson, 2004). Ceci est particulièrement préoccupant si l'on considère la tendance à la simplification des évaluations dans le monde entier (Robertson, 2006). Étant donné que la biodiversité n'est pas fongible, que les pertes et les gains de biodiversité sont difficiles à mesurer et que chaque pays applique des méthodologies différentes à cet égard, il se peut que la compensation ne se produise pas aux taux et à la distribution prévus.

---

**Le Réseau Tiers-Monde (Third World Network, TWN)** est une organisation internationale indépendante à but non lucratif de recherche et de défense des droits, qui s'emploie à mieux articuler les besoins, les aspirations et les droits des peuples du Sud et à promouvoir un développement juste, équitable et écologique.

Publié par Third World Network Berhad (198701004592 (163262-P))

**Adresse :** 131 Jalan Macalister, 10400 Penang, MALAISIE **Tél :** 60-4-2266728/2266159 **Fax :** 60-4-2264505

**Courriel :** twn@twnnetwork.org **Site web :** www.twn.my

Le contenu de cette publication peut être reproduit ou réutilisé gratuitement à des fins non commerciales, sauf indication contraire. Cette publication est sous licence Creative Commons Attribution – Pas d'Utilisation Commerciale – Pas de Modification 4.0 International.

2. Plusieurs - voire la majorité - des compensations demandées par les États ou les accords financiers volontaires ne respectent pas la hiérarchie de l'atténuation<sup>1</sup>, les entreprises renonçant aux phases d'évitement et d'atténuation pour passer directement à la compensation. Le problème réside dans la hiérarchie de l'atténuation : le fait que les compensations constituent l'étape finale tend à décourager les étapes précédentes d'évitement et d'atténuation (Robertson, 2000 ; Apostolopoulou et Adams, 2017; Gutierrez et al., 2021), car il est moins coûteux et plus rapide pour les entreprises de payer pour la compensation plutôt que d'éviter ou d'atténuer la perte de biodiversité.
3. Les faits montrent qu'il n'y a pas de "perte nette" de biodiversité, les deux tiers des compensations de biodiversité n'atteignant pas cet objectif (zu Ermgassen et al., 2019). Les difficultés rencontrées sont notamment la rareté des crédits, l'inefficacité du suivi, le manque de transparence et les dépenses considérables liées à l'élaboration et à la mise en œuvre de méthodologies pour évaluer les "équivalences écologiques" (Kujala et al., 2022).
4. Les compensations de biodiversité peuvent entraîner une dégradation plus importante des sites de compensation (Maron et al., 2015). Étant donné que les compensations peuvent injecter de l'argent dans les initiatives de conservation, ceux qui proposent des actions de conservation ont une incitation économique à montrer un changement significatif de la biodiversité. Par conséquent, les lignes de base produites pour prouver les mesures de compensation peuvent avoir tendance à surestimer les résultats positifs de la conservation en exacerbant la perte de biodiversité avant la mesure de conservation projetée. Il s'agit d'un problème qui peut s'aggraver dans le cadre du "syndrome de la ligne de base changeante", qui tend à surreprésenter les états actuels de la biodiversité, au lieu de l'état d'un écosystème sain (Papworth et al., 2009).
5. La société civile et les mouvements écologistes n'ont pas été positivement réceptifs aux compensations de biodiversité. Le manque de légitimité des institutions gouvernementales locales et la sélection fermée des participants à la conception et à la validation de ces programmes peuvent entraîner une contestation sociale et des difficultés opérationnelles (Ferreira et Ferreira, 2019 ; Maestre-Andrés et al., 2020).
6. Les compensations de la biodiversité sont associées au concept de crédits (par exemple, dans l'objectif 19(d) du cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal). Cependant, on sait très peu de choses sur le fonctionnement de ces crédits et sur la principale différence entre eux et les compensations.

## **B. Aspects liés à la logique qui sous-tend les compensations pour la biodiversité**

1. L'hypothèse selon laquelle la vie et les écosystèmes sont remplaçables par le biais d'un processus de reconstruction des écosystèmes est à la base des compensations de biodiversité. La notion de reconstruction d'un écosystème suppose que les écosystèmes peuvent être isolés de leurs contextes spatiaux, évolutifs, historiques et sociaux (Moreno-Mateos et al., 2015). Cependant, des recherches à long terme menées dans le cadre de programmes relatifs aux zones humides aux États-Unis montrent que **les taux de réussite de la couverture végétale et de la fonctionnalité des écosystèmes restaurés et recréés sont faibles** (Moreno-Mateos et al., 2015).
2. L'"équivalence écologique" que les compensations et les crédits de biodiversité tentent d'atteindre dans le cadre de méthodologies complexes, techniques et normalisées néglige l'ensemble des valeurs (d'usage et de non-usage) associées à la biodiversité (Griffiths et al., 2019).
3. L'injection de capitaux dans la conservation par le biais de compensations peut devenir un **obstacle au changement transformateur**, car elle occulte les discussions importantes sur les alternatives à la crise écologique actuelle (Apostolopoulou et Adams, 2017). En outre, ces types de mécanismes fondés sur le marché ont été caractérisés par un manque d'implication et un découragement des comportements pro-environnementaux au niveau local, y compris la volonté des gens de s'engager dans une action collective et de promouvoir l'équité (Cinner et al., 2021).

<sup>1</sup> La hiérarchie d'atténuation est la série d'étapes que les entreprises doivent entreprendre avant de mettre en œuvre des compensations. Selon l'UICN (2016), il y a trois étapes : 1) l'évitement de l'impact, 2) l'atténuation de tous les impacts qui ne peuvent être évités, et seulement après avoir réalisé les deux premières étapes, 3) la compensation des impacts. La note politique sur les compensations de biodiversité publiée par l'UICN (2016) établit que "les compensations ne doivent avoir lieu que lorsque toutes les étapes précédentes de la hiérarchie d'atténuation ont été prises en compte et qu'aucune alternative n'est disponible." Il offre également une série d'indications concernant l'application de la hiérarchie d'atténuation.

4. **Dans certains pays, il n’y a pas assez de terres** pouvant être consacrées à des mesures de compensation compte tenu des taux de développement prévus (Sonter et al., 2020). Par exemple, la quantité de terres destinées à la protection et à la restauration dans la région du Kalimantan oriental, en Indonésie, ne compense pas les pertes futures de biodiversité (Sonter et al., 2020). Selon les estimations, le développement dans cette région (uniquement pour deux secteurs : l’exploitation minière et l’expansion des palmiers à huile) devra déboiser 6 311 km<sup>2</sup> de forêt, ce qui nécessitera 12 622 km<sup>2</sup> de restauration (avec un multiplicateur de compensation de deux).

### C. Aspects liés aux droits des peuples autochtones

1. Compte tenu de la trajectoire des instruments basés sur le marché pour protéger la biodiversité (Tupala et al., 2022), la promotion des compensations et des crédits est préoccupante. Tout d’abord, parce qu’elle écarte les évaluations alternatives de la nature (voir Griffiths et al., 2019) pour imposer un seul type d’évaluation, l’évaluation économique. Ensuite, parce qu’elle laisse de côté les savoirs et les pratiques autochtones de protection de la nature.
2. La notion qui sous-tend les compensations de biodiversité accepte et promeut une approche quantitative qui décide quels territoires doivent être conservés et lesquels doivent être détruits, en classant les vies humaines et non humaines pour répartir les “pertes et bénéfices”, et en augmentant les inégalités et la pauvreté (Griffiths et al., 2019). Les approches fondées sur le marché ont contribué à l’affaiblissement des systèmes de savoirs autochtones et locaux, transformant ce problème en un problème que l’universitaire autochtone Yolanda Lopez-Maldonado (2022) qualifie de “menace existentielle pour l’humanité”.
3. Les mécanismes de marché de la biodiversité ont été liés à la dépossession continue et aux violations des droits des peuples autochtones, comme l’affirme le leader autochtone Bribri Levi Sucre Romero (2022), et comme l’illustre le cas du parc national de Cordillera Azul (voir Forest Peoples Programme, 2023).
4. Les faiblesses dans la mise en œuvre du consentement libre, préalable et éclairé (CLPI) au niveau national constituent également une menace pour les peuples autochtones dans le contexte des compensations et des crédits de biodiversité. De plus, cette menace augmente en l’absence de reconnaissance des droits fonciers, ce qui est souvent le cas dans de nombreux pays et dans la plupart des zones protégées (PNUE-WCMC et al., 2018).

---

**Fernanda Rojas-Marchini, PhD**, travaille à l’*Universidad Católica de Valparaíso*, au Chili.

**Rosario Carmona, PhD**, travaille à l’université d’Oslo, en Norvège.

---

### Références

Apostolopoulou, E., & Adams, W.M. (2017). Biodiversity offsetting and conservation: reframing nature to save it. *Oryx*, 51(01), 23-31. <https://doi.org/10.1017/S0030605315000782>

Cinner, J.E., Barnes, M.L., Gurney, G.G., Lockie, S., & Rojas, C. (2021). Markets and the crowding out of conservation relevant behavior. *Conservation Biology*, 35(3), 816-823. <https://doi.org/10.1111/cobi.13606>

Convention sur la diversité biologique, ONU (2022). Cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal. Consulté sur <https://www.cbd.int/gbf/> (17 janvier 2024).

Ferreira, C., & Ferreira, J. (2019). Failure to Expand? Socio-Technical Practices and Moral Judgement in Markets for Biodiversity Offsets. *New Political Economy*, 24(5), 716-733. <https://doi.org/10.1080/13563467.2018.1501357>

Forest Peoples Programme (2023). Kichwa organizations of San Martin, Peru lament breakdown of dialogue with Cordillera Azul National Park authorities, territorial rights violations continue. (18 janvier). <https://www.forestpeoples.org/en/2023/Kichwa-organizations-San-Martin-lament-dialogue-breakdown-Cordillera-Azul>

- Griffiths, Victoria F., Bull, Joseph W., Baker, Julia, & Milner-Gulland, E.J. (2019). No net loss for people and biodiversity. *Conservation Biology*, 33(1), 76-87. DOI:10.1111/cobi.13184
- Gutiérrez, M., Bekessy, S.A., & Gordon, A. (2021). Biodiversity and ecosystem services in strategic environmental assessment: An evaluation of six Australian cases. *Environmental Impact Assessment Review*, 87, 106552. <https://doi.org/10.1016/j.eiar.2021.106552>
- Kujala, H., Maron, M., Kennedy, C.M., Evans, M.C., Bull, J.W., Wintle, B.A., Iftexhar, S.M., Selwood, K.E., Beissner, K., Osborn, D., & Gordon, A. (2022). Credible biodiversity offsetting needs public national registers to confirm no net loss. *One Earth*, 5(6), 650-662. <https://doi.org/10.1016/j.oneear.2022.05.011>
- López-Maldonado, Yolanda (2022). Practice what you preach: Ensuring scientific spheres integrate Indigenous Peoples' and Local Communities' rights and agency too. *Ambio*, 51(3), 811-812. DOI:10.1007/s13280-021-01663-2
- Maestre-Andrés, S., Corbera, E., Robertson, M., & Lave, R. (2020). Habitat banking at a standstill: The case of Spain. *Environmental Science & Policy*, 109, 54-63. <https://doi.org/10.1016/j.envsci.2020.03.019>
- Maron, M., Bull, J.W., Evans, M.C., & Gordon, A. (2015). Locking in loss: Baselines of decline in Australian biodiversity offset policies. *Biological Conservation*, 192, 504-512. <https://doi.org/10.1016/j.biocon.2015.05.017>
- Moreno-Mateos, D., Maris, V., Béchet, A., & Curran, M. (2015). The true loss caused by biodiversity offsets. *Biological Conservation*, 192, 552-559. <https://doi.org/10.1016/j.biocon.2015.08.016>
- Papworth, S.K., Rist, J., Coad, L., & Milner-Gulland, E.J. (2009). Evidence for shifting baseline syndrome in conservation. *Conservation Letters*, 2, 93-100. <https://doi.org/10.1111/j.1755-263X.2009.00049.x>
- PNUE-WCMC, UICN, & NGS (2018). *Protected Planet Report 2018*. PNUE-WCMC, UICN et NGS.
- Robertson, M.M. (2000). No Net Loss: Wetland Restoration and the Incomplete Capitalization of Nature. *Antipode*, 32(4), 463-493. <https://doi.org/10.1111/1467-8330.00146>
- Robertson, M.M. (2004). The neoliberalization of ecosystem services: wetland mitigation banking and problems in environmental governance. *Geoforum*, 35(3), 361-373. <https://doi.org/10.1016/j.geoforum.2003.06.002>
- Robertson, M.M. (2006). Emerging ecosystem service markets: trends in a decade of entrepreneurial wetland banking. *Frontiers in Ecology and the Environment*, 4(6), 297-302. [https://doi.org/10.1890/1540-9295\(2006\)4\[297:EESMTI\]2.0.CO;2](https://doi.org/10.1890/1540-9295(2006)4[297:EESMTI]2.0.CO;2)
- Sonter, L.J., Simmonds, J., Watson, J., & Maron, M. (2020). Biodiversity offsetting requires lots of land. UICN. <https://www.iucn.org/news/business-and-biodiversity/202004/biodiversity-offsetting-requires-lots-land>
- Sonter, L.J., Simmonds, J.S., Watson, J.E.M., Jones, J.P.G., Kiesecker, J.M., Costa, H.M., Bennun, L., Edwards, S., Grantham, H.S., Griffiths, V.F., Jones, K., Sochi, K., Puydarrieux, P., Quétier, F., Rainer, H., Rainey, H., Roe, D., Satar, M., Soares-Filho, B.S., ... Maron, M. (2020). Local conditions and policy design determine whether ecological compensation can achieve No Net Loss goals. *Nature Communications*, 11(1), 2072. <https://doi.org/10.1038/s41467-020-15861-1>
- Sucre Romero, Levi. (2022). Forest Equity: What Indigenous People Want from Carbon Credits. *Yale Environment* 360.
- Tupala, Anna-Kaisa, Huttunen, Suvi, & Halme, Panu (2022). Social impacts of biodiversity offsetting: A review. *Biological Conservation*, 267, 109431. DOI:10.1016/j.biocon.2021.109431
- UICN (2016). International Union on the Conservation of Nature Policy Brief on Biodiversity Offsets. [https://www.iucn.org/sites/default/files/2022-06/iucn\\_biodiversity\\_offsets\\_policy\\_jan\\_29\\_2016\\_0.pdf](https://www.iucn.org/sites/default/files/2022-06/iucn_biodiversity_offsets_policy_jan_29_2016_0.pdf)
- zu Ermgassen, Sophus O.S.E., Baker, Julia, Griffiths, Richard A., Strange, Niels, Struebig, Matthew J., & Bull, Joseph W. (2019). The ecological outcomes of biodiversity offsets under “no net loss” policies: A global review. *Conservation Letters*, 12(6).